

L'INSTITUT DES FONDS D'INVESTISSEMENT DU CANADA



VERS L'AVENIR

RAPPORT ANNUEL 2006

L'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) est l'association nationale de l'industrie des fonds d'investissement au Canada. L'Institut compte 55 sociétés de gestion de fonds communs de placement, 73 distributeurs au détail et 52 membres affiliés des professions juridiques, comptables et autres. Fondée en 1962, l'IFIC a connu une importante croissance

en termes d'ampleur et de responsabilités, parallèle à la rapide expansion de l'industrie des fonds mutuels au cours des ans. Les pages suivantes vous permettront de noter le " téléscript " de nos progrès. Nous sommes orientés Vers L'Avenir dans le but de poursuivre notre mission qui est de rehausser l'intégrité et la croissance de notre industrie.

- 1 Perspectives de la présidente et chef de la direction - Joanne De Laurentiis
- 2 Perspectives de la présidente du conseil- Brenda Vince
- 3 Le Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) - Pierre Hamel
- 4 Vers l'avenir - Intervention et représentation
- 7 Vers l'avenir - Services aux membres
- 8 Vers l'avenir - Statistiques
- 9 Vers l'avenir - Éducation
- 11 Vers l'avenir - Sensibilisation du public
- 13 Conseil d'administration 2005-2006 de l'IFIC
- 14 Conseil d'administration 2005-2006 du CFIQ
- 15 Chefs de file de l'industrie : comités de l'IFIC
- 18 Chefs de file de l'industrie : comités du CFIQ
- 20 L'IFIC au fil des ans...





Joanne De Laurentiis

PERSPECTIVES DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Au cours de la semaine pendant laquelle j'ai joint l'IFIC, j'ai eu l'occasion de travailler avec le conseil d'administration pour développer un nouveau plan stratégique incluant une définition claire des buts et objectifs. Divisé en cinq principaux volets, le plan présente un défi et est axé sur l'importance de rehausser la croissance et l'intégrité de l'industrie des fonds d'investissement.

Représentation : Même si l'IFIC représente principalement les produits de fonds mutuels (NC 81-102), nous viserons à influencer activement la création et l'adoption des meilleures pratiques favorisant une approche harmonisée entre tous les fonds communs de placement, soit fonds distincts, fonds communs, fonds spéculatifs et FCB. L'IFIC travaillera avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), les associations connexes de l'industrie et les organismes d'autoréglementation (OAR) pour atteindre cet objectif.

Intervention : Un des rôles fondamentaux de l'IFIC est d'être le porte-parole de l'industrie auprès des organismes de réglementation, des gouvernements et du public. Dans cet esprit, l'IFIC prendra des mesures proactives avec les organismes de réglementation pour élaborer des initiatives dynamiques et orientées vers l'avenir qui contribueront à propulser notre industrie vers l'avant et inciteront nos membres à recourir à leur productivité pour façonner activement leur univers réglementaire.

Services aux membres : Les conférences et séminaires de l'IFIC continueront de fournir aux membres des données nécessaires pour renforcer leur position dans le marché. Nous offrons les renseignements les plus complets et les plus récents sur les enjeux de l'industrie de même que des forums permettant à nos membres de participer à développer des positions avant-gardistes. Notre nouveau

symposium annuel sur la fiscalité est une de ces multiples initiatives. Au moment d'écrire ces lignes, l'IFIC s'active à rehausser ses rapports statistiques pour offrir d'autres données additionnelles fiables sur l'industrie et favoriser une meilleure compréhension des médias et du public.

Éducation : L'IFIC et sa filiale, le *Canadian Institute of Financial Planning*, continuent à positionner favorablement les intervenants de l'industrie des fonds d'investissement. En travaillant étroitement avec les organismes de réglementation et autres organisations, dont le Conseil relatif aux standards des planificateurs financiers pour instaurer l'accréditation *Certified Financial Planner™* et autres normes, nous contribuons tous à augmenter le professionnalisme de l'industrie.

Sensibilisation du public : Les forces des fonds mutuels n'ont jamais été aussi claires ou pertinentes pour les investisseurs désireux de faire fructifier leur richesse et la protéger. À la page 12, vous trouverez une liste à jour de tous les avantages que seuls les fonds mutuels combinent en un seul et même produit. Nous avons également effectué notre premier sondage annuel auprès des investisseurs, qui nous aidera à mieux cerner leurs besoins et préoccupations. En outre, nous sommes fiers d'être le commanditaire du Prix d'éducation en investissement de l'IFIC qui sera lancé le 30 novembre 2006, lors de la soirée de remise de prix et du gala de l'industrie de l'investissement.

Le conseil de l'IFIC a élaboré un plan d'initiatives ambitieux reflétant le dynamisme et la force de l'industrie. Sa réalisation est possible grâce à un conseil déterminé, un membership dévoué et son personnel talentueux. C'est un plaisir de travailler avec vous.

... 1962 : Fondation de la Canadian Mutual Funds Association (qui deviendra par la suite l'Institut des fonds d'investissements du Canada)...





Brenda Vince

PERSPECTIVES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

L'an dernier, lorsque j'ai pris la parole lors du congrès annuel de l'IFIC à titre de présidente, j'ai défié l'industrie et l'IFIC à s'intéresser davantage aux inquiétudes des investisseurs et à amorcer le dialogue avec nos organismes de réglementation et autres organisations. J'ai souligné que les vétérans de l'industrie doivent participer plus activement aux travaux de l'IFIC et que toutes nos réalisations à titre d'association et d'industrie devaient avoir pour but de servir les intérêts et soutenir la confiance du public investisseur.

Cette année, je pense que nous avons fait des pas de géant pour répondre à ces défis. Même si, à mon avis et au vôtre je l'espère, il reste encore beaucoup à faire, nous avons tout de même fait d'importants progrès.

Grâce au procédé de planification stratégique intensifié, le conseil d'administration, les membres et le personnel de l'IFIC ont concentré leurs énergies dans la même direction. La raison d'être de l'IFIC a été divisée en cinq principaux domaines : représentation, intervention, services aux membres, éducation et sensibilisation du public. Les principaux projets, tels que la gouvernance des fonds, le projet de réforme du régime d'inscription, y compris la divulgation au point de vente, le système amélioré de rapports statistiques et le sondage annuel auprès des investisseurs font tous partie de ce plan.

Orientés vers l'avenir à l'interne, nous innoverons davantage au niveau du conseil et des comités cette année, principalement dans le but de cerner les problèmes qui requièrent notre attention et favorisent une grande participation de la part du conseil et des membres. Nous croyons que nos nouveaux modèles que sont les comités d'orientation du conseil, les groupes de travail permanents et les commissions d'étude auxquels prennent part nos

membres contribueront à rendre l'IFIC encore plus efficace et plus axée sur les résultats et problèmes qui affectent nos membres.

Au cours de la dernière année, le niveau et la qualité du dialogue se sont avérés très encourageants entre le personnel de l'IFIC, nos membres, les organismes de réglementation, y compris l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (MFDA) et les autres associations de l'industrie.

Comme vous pourrez le constater dans le rapport annuel, l'investisseur est mis en vedette comme il devrait l'être. Les résultats du premier sondage annuel de l'IFIC auprès des investisseurs, qui seront annoncés lors du congrès annuel, nous donneront de nouvelles informations sur la façon dont ces derniers perçoivent les problèmes, y compris la valeur des fonds mutuels, les renseignements reçus au point de vente, les moyens utilisés pour demeurer informés et leurs opinions au sujet des frais et de leur pertinence. Nous avons l'intention de continuer d'effectuer ce genre de sondages au cours des prochaines années.

Tournant notre regard vers l'avenir, toute l'industrie connaîtra d'importants changements. Je sais que nous sommes capables de faire face aux prochains défis et que nous continuerons à créer et innover en matière de création de richesses au profit de nos investisseurs.

Au nom du conseil d'administration de l'IFIC, je tiens à remercier Joanne De Laurentiis, présidente et chef de la direction et le personnel de l'IFIC pour leur leadership et travail acharné. Travaillons tous ensemble à bâtir un avenir prospère.

... 1964 : l'actif des fonds mutuels atteint le milliard de dollars...



Pierre Hamel

PRÉSIDENT DU CONSEIL

LE CONSEIL DES FONDS D'INVESTISSEMENT DU QUÉBEC

Le CFIQ puise sa force dans sa représentativité formée d'un conseil d'administration et de quatre comités permanents, animés par soixante-deux participants en provenance de 35 entreprises. Les comités se réunissent régulièrement dans des groupes de travail où ils discutent des sujets brûlants de l'heure, prennent positions, et informent les membres et les autorités réglementaires de nos préoccupations.

Cette année, le CFIQ a joué un rôle important auprès de l'AMF avec la mise en place d'un registre de plaintes bien adapté et fonctionnel. Le CFIQ a aussi assisté le Curateur public dans la publication d'instructions facilitant l'interprétation de la Loi sur le curateur public et le processus de remise de biens non réclamés. Nous avons également appuyé les démarches de l'ACCOVAM en présentant un mémoire au groupe de travail sur la modernisation des valeurs mobilières au pays. Nous avons appuyé l'IFIC, par exemple, au sujet de l'information continue des fonds d'investissement (Règlement 81-106) et les obligations relatives à la notion de comité d'examen indépendant (Règlement 81-107).

L'investisseur est, et demeurera, notre raison d'être. Il est au cœur de nos préoccupations; nous lui devons le meilleur de nos pratiques et de notre industrie.

Suite aux scandales de la dernière année, le CFIQ a réalisé un rigoureux travail d'introspection menant à la création d'un groupe de travail chargé de l'analyse approfondie de ces cas pour trouver un fil commun aux manquements possibles des entreprises impliquées. Le groupe de travail a déposé ses recommandations et conclusions auprès de la Commission des finances publique formée par le Ministère des finances en vue d'améliorer de façon concrète la protection des investisseurs en fonds communs de placement. Nombre de solutions novatrices sont proposées et nous vous invitons à demander votre copie

par courriel à ifc@bellnet.ca afin que vous preniez aussi le pouls de votre association qui a reçu de l'industrie québécoise des fonds communs de placement le mandat de continuer de faire de l'investisseur sa priorité.

Les défis seront abondants en réglementation. Le projet de réforme du régime d'inscription, autour duquel gravitent de nombreux objectifs en vue de moderniser la réglementation, pourrait bien devenir le projet de la décennie. Encore aujourd'hui, il est difficile de savoir ce que ce projet englobe, tant pour sa diversité que pour sa profondeur mais nous pouvons nous attendre à ce que la relation entre le conseiller financier et l'investisseur soit appelée à changer profondément. Le CFIQ abordera ce dossier, concept par concept, et se fera la voix de l'industrie par son groupe de travail. Son rôle sera d'effectuer des recommandations pour améliorer les pratiques de l'industrie tout en visant à atteindre l'objectif continu du CFIQ de simplifier la réglementation.

Pendant que les autorités s'affairent à créer plus de réglementation pour les fonds communs de placement, le marché met en place toute une série de produits comparables à contraintes réglementaires bien allégées. Nous continuons de rappeler aux autorités que tous les produits doivent être considérés sur une base équitable. Nous souhaitons une plus grande harmonisation, créant de ce fait un sentiment d'équité entre les divers secteurs et les produits qui permettront aussi à l'investisseur de mieux comprendre ce qu'il achète.

N'hésitez pas à vous joindre à nos divers comités et groupes de travail. Votre participation active est l'ingrédient de base de notre rayonnement et nous tenons à remercier tous ceux qui ont mené le CFIQ dans son succès, depuis plus de neuf ans.

...1971: L'IFIC établit le Canadian Institute of Financial Planning...





VERS L'AVENIR - INTERVENTION ET REPRÉSENTATION

" L'IFIC prendra des mesures proactives pour concevoir un programme dynamique et orienté vers l'avenir. "

Projet de réforme du régime d'inscription

Le projet de réforme du régime d'inscription (PRRI) des ACVM a débuté en 2004 en intégrant le modèle de traitement équitable (MTE) antérieur et certaines réformes proposées aux régimes d'inscription provinciaux affectant les gestionnaires de fonds communs de placement et les courtiers. Le projet de réforme a surtout pour but de simplifier les critères d'inscription qui seront appliqués par les 13 territoires sous la compétence des ACVM. La nouvelle approche met particulièrement l'emphase sur une réglementation au niveau de l'inscription et non des négociants. Cet important changement dans la façon dont les activités deviennent du ressort des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières pave la voie au développement d'un régime de réglementation axé sur les conseils reçus par les investisseurs.

La réforme d'inscription est réalisée de deux façons : certains critères nationaux imposés aux courtiers et conseillers financiers sont mis en place par le biais de changements aux règles des OAR, tandis que d'autres seront traités directement par les ACVM. La CVMO, au nom des ACVM, a invité l'IFIC à s'impliquer à tous les aspects du projet. À l'avenir, cette initiative permettra à l'IFIC, non seulement de formuler des recommandations aux ACVM, mais aussi de s'arrimer aux développements de l'ACCOVAM et de l'ACFM en formulant également les recommandations appropriées. L'IFIC a aussi été mandatée pour nommer un représentant des sociétés de fonds communs au sein du comité de direction du PRRI des ACVM, composé de représentants des commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Québec et de l'Ontario de même que de

représentants de l'ACFM et de l'ACCOVAM. Le rôle de ce comité est de gérer divers aspects de la réforme d'inscription, y compris la réception de rapports et la surveillance d'un nombre de groupes de travail des ACVM et des OAR.

Le projet inclut les cinq éléments suivants :

Inscription : La publication d'un projet de norme canadienne harmonisée est prévue en décembre 2006. Cette norme prévoit la standardisation et le regroupement des 34 catégories d'inscription dans six environ. Les courtiers de fonds mutuels pourront conserver leur catégorie distincte actuelle ou être inclus dans la liste des courtiers " spécialisés ", selon l'entente auprès des ACVM. En outre, les critères de compétences de toutes les catégories d'inscription sont évalués. La demande d'inscription par l'entreprise est un important changement de philosophie et augmentera grandement la portée des activités réglementées des ACVM, même si ce sera le rôle de l'industrie d'en délimiter la latitude.

Inscription des sociétés de fonds :

Les sociétés de tous les fonds d'investissement (autres que les clubs d'investissement) et tous les cadres supérieurs de ces firmes devront bientôt s'inscrire. Les critères d'inscription évaluent l'intégrité, la compétence et la solvabilité des sociétés. Les conflits d'intérêt inclus dans la législation seront traités dans le cadre de la norme NC 81-107, tandis que la conformité sera régie par le nouveau règlement, actuellement désigné par NC 81-108. Ce règlement s'appliquera à tous les fonds de placement et nécessitera l'adoption d'un plan de conformité officiel, la nomination d'un agent principal chargé de l'observation des normes, des examens de conformité officiels et des rapports périodiques. Le règlement inclura un mécanisme d'évaluation équitable basé sur une grille d'évaluation de l'IFIC.

Modèle de traitement équitable : Cet élément traite des rapports entre les investisseurs et leurs conseillers et précisément, de l'ouverture de compte et la présentation de l'information sur le rendement. Le but est de favoriser la divulgation claire et significative des données sur le rendement, des modèles de performance sur le rendement, des frais de service et risques associés à un fond. L'ACCOVAM et l'ACFM sont en train de développer un nouveau formulaire d'application. Certains des problèmes que les organismes devront étudier incluent les normes adéquates de formes de divulgation, la méthode de calcul de rendement d'un portefeuille et l'utilisation et la désignation des modèles de performance appropriés.

Divulgation du risque : Les problèmes entourant la notion de risque visent à déterminer si un conseiller a l'obligation de divulguer les variations de risque inhérent à un portefeuille pendant toute la durée de ce dernier et ce, même en l'absence de transactions et si l'obligation s'applique à l'ensemble du portefeuille ou à chaque transaction individuelle.

Divulgation au point de vente : L'intention est d'implanter une approche uniforme pour les fonds de placement collectif et fonds distincts et, à ce titre, il s'agit d'une initiative du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier. Ces organismes envoient présentement une forme de divulgation en strates, incluant un document de base contenant les renseignements principaux et " permanents " au sujet d'un fond et son gestionnaire et un sommaire au sujet du fond. Ce sommaire, tel que planifié actuellement, comporterait une à trois pages de format standard, rédigées dans un

langage clair et livré par le courtier. Le concept est loin d'être simple, parce que ce document doit être concis, facile à comprendre tout en décrivant divers éléments tels que l'historique de rendement du fond, les options de frais d'acquisition disponibles et autres frais. La méthode de livraison de ce document est également problématique en raison des différents moyens utilisés par les investisseurs pour acheter des fonds collectifs. La troisième strate de divulgation inclurait un rapport continu aux investisseurs, régi par le règlement NC 81-106. En outre, un nouveau droit à une période de réflexion est proposé pour remplacer les droits actuels de retrait et résiliation. Les réponses recueillies dans le cadre du sondage annuel auprès des investisseurs contribueront à déterminer les attentes des investisseurs en matière de divulgation au point de vente.

Orientée vers l'avenir, l'IFIC répondra à chacun de ces éléments par le biais des groupes de travail formés de membres qui ont été créés par le conseil d'administration de l'IFIC. Ces groupes de travail étudieront une gamme de sujets dont :

- les problèmes des clients en matière de rapport au sujet du rendement et divulgation au point de vente;
- les problèmes des conseillers en matière de transparence de la relation conseiller-client, les activités en fonction des opérations, les représentants constitués en personne morale et les catégories d'inscription; et
- les problèmes des gestionnaires, leur inscription et nouveau règlement en matière de conformité.

... 1991 : L'IFIC crée une division de distributeurs au détail...

Comité d'examen indépendant des organismes de placement collectif (norme canadienne 81 - 107)

La norme 81-107 sur le comité d'examen indépendant des organismes de placement collectif, publiée dans sa version finale cet été, décrit certaines normes minimales visant à améliorer les normes de gouvernances des fonds d'investissement. Le nouveau règlement stipule que chaque fond d'investissement dont les titres sont offerts au public compte un organe de gouvernance indépendant chargé d'examiner les conflits d'intérêts pouvant survenir entre le gestionnaire du fond et la gestion du fond.

Le comité d'examen indépendant (composé d'au moins trois membres avertis et indépendants du gestionnaire du fond) offriront un nouveau niveau de protection pour les investisseurs en assurant que les intérêts du fonds d'investissement, donc ceux de l'investisseur par le fait même, soient traités en priorité lorsqu'un gestionnaire se trouve en conflit d'intérêt. En outre, le comité améliorera le processus décisionnel du gestionnaire en fournissant dès le départ, une résolution du conflit.

On s'attend également à ce que le règlement améliore l'efficacité des marchés financiers canadiens et offre une plus grande flexibilité aux gestionnaires de fonds en leur permettant de prendre des décisions d'investissement en temps puisqu'ils auront accès à certains types de transactions actuellement interdites sans l'approbation préalable des organismes de réglementation, en autant qu'elles soient approuvées par le comité indépendant.

Depuis la publication de la norme 81-107, l'IFIC a soumis un certain nombre de commentaires et rencontré fréquemment les organismes de réglementation au nom du secteur de la gestion institutionnalisée de l'épargne. Plus tôt cette année, un comité du conseil d'administration de l'IFIC a développé une liste de recommandations qui ont été présentées aux organismes de réglementation aux fins de discussion.

Au cours de ces réunions, l'IFIC a fait des recommandations sur la façon de combler les postes vacants d'un comité d'examen indépendant et d'inclure les opinions du gestionnaire dans le processus d'autoévaluation obligatoire du comité d'examen indépendant. L'IFIC a également fortement suggéré que les conseillers indépendants soient utilisés sélectivement pour aider les comités d'examen indépendants et non

remplacer le processus décisionnel de la part du CEI. Par ailleurs, l'IFIC souhaite une définition plus claire du statut "indépendant" des membres des comités d'examen.

Orientée vers l'avenir, l'IFIC travaille à résoudre certains problèmes découlant de la norme et à offrir une direction par le biais du comité permanent de gouvernance des fonds. Un groupe de travail du comité est présentement en train de développer un cadre qui aidera les membres à développer des chartes de comités d'examen indépendants correspondant à leurs spécifications.

Normes des fonds

" L'IFIC visera à influencer activement la création et l'adoption des meilleures pratiques favorisant, de préférence, une approche harmonisée entre tous les fonds communs de placement. "

Le comité canadien de normalisation des fonds d'investissement (CCNDI) a été formé en janvier 1998 par les principales firmes de recherche et bases de données de placement collectif canadiennes pour standardiser les classifications de fonds collectifs canadiens et fournir aux investisseurs un ensemble uniforme de catégories de fonds de placement collectif.

L'IFIC appuie fortement le comité canadien de normalisation des fonds d'investissement et sa norme de classification des fonds de placement collectif basée sur une méthodologie objective, transparente, uniforme, durable dont la valeur et les avantages sont uniques aux investisseurs.

Par son comité de liaison, l'IFIC a travaillé avec le comité canadien de normalisation des fonds d'investissement pour faire la mise à jour, en juillet 2006, d'un nouveau plan de catégorisation.

Plus tôt cette année, Morningstar Canada, un des membres fondateurs du comité canadien de normalisation des fonds d'investissement, a quitté l'organisme pour développer ses propres catégories. L'IFIC espère le retour de Morningstar au comité canadien dans un avenir rapproché. Entre-temps, le comité canadien de normalisation des fonds d'investissement est en train d'ajouter d'importants joueurs représentatifs du secteur, des investisseurs et des organismes de réglementation.

... 1993 : Les actifs des fonds de placement collectif totalisent 100 milliards de dollars...

VERS L'AVENIR - SERVICES AUX MEMBRES

" Les conférences et séminaires de l'IFIC sont des avenues d'informations, de réseautage et d'affaires pour les membres."

Les échanges sont une source d'inspiration favorisant l'innovation et l'IFIC offre constamment des occasions d'échanges par le biais d'ateliers, de séminaires, de forums et de colloques annuels.

Une des priorités de l'IFIC est d'organiser des événements éducatifs et pertinents favorisant le développement professionnel des intervenants du secteur. Les colloques annuels de l'IFIC et du CFIQ sont des occasions uniques d'innover. Lors de la tenue de ces événements, l'expertise des conférenciers et les intérêts des délégués se fusionnent pour former une puissante expérience de formation axée sur les nouveaux règlements, l'évolution de l'industrie et les meilleures pratiques. Les événements de l'IFIC favorisent le partage des idées et les sujets abordés lors des séminaires servent souvent à susciter de nouvelles conversations intéressantes entre délégués.

Lors du 19^e colloque annuel de l'IFIC en septembre 2005, 680 délégués ont eu le plaisir de savourer l'humour de Rick Mercer, ont été motivés par l'effervescente personnalité de Michael " Pinball " Clemons et ont apprécié les commentaires perspicaces de l'hon. John Manley. Ils ont également écouté les conseils et solutions pratiques de Dennis Snow au sujet de problèmes complexes de service et ont pu apprécier le rappel du docteur David Foot, spécialiste en démographie, à l'effet que le changement est inévitable et qu'il doit être préparé et géré. Entre les réunions en petits groupes, les délégués ont pu visiter les fournisseurs de services, sur place pour présenter leurs produits et services.

Un nombre record de 318 délégués se sont inscrits au troisième colloque annuel du Conseil des fonds d'investissement du Québec qui a eu lieu en avril. Le conférencier d'honneur, monsieur Jean St-Gelais, président et directeur général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), a discuté des réalisations et défis de l'organisation, tandis qu'un panel composé d'experts de l'industrie ont exprimé leur avis au sujet d'une gouvernance efficace.

Les délégués ont également pu écouter une présentation du président d'Investors Economics, monsieur Earl Bederman, sur l'évolution du patrimoine au Canada et au

Québec, de même qu'une analyse de consommation selon le sexe présentée par madame Monique Leroux, directrice financière du Groupe Desjardins. Les autres sujets ont porté sur les produits et leurs implications en matière de diligence raisonnable et pertinence, le rôle de la nouvelle équipe intégrée d'encadrement du marché et une présentation axée sur les stratégies de sortie des conseillers.

Pour la cinquième année consécutive, l'IFIC et l'Association of Canadian Compliance Professionals ont été les hôtes du " Compliance Officers Forum " qui a eu lieu en mai. Un total de 500 délégués ont participé au forum qui a mis en lumière des renseignements pratiques et des outils spécifiques aux responsables de la conformité chez les distributeurs au détail.

En juin, plus de 220 délégués ont participé à un forum sur les normes IFRS (International Financing Reporting Standards). Les experts, Patricia Perruzza et Timothy Deacon de PricewaterhouseCoopers s.r.l., ont expliqué les problèmes auxquels les fonds d'investissement devront faire face en adoptant les nouvelles normes, y compris les principales considérations sur leur mise en application et leur conversion.

Le superbe parcours de 520 acres du *Lionhead Golf & Country Club* s'est avéré le lieu de rassemblement d'amis et collègues le 18 juillet dernier. La 15^e classique annuelle de golf a permis de recueillir 34 000 \$ au profit de Centraide, le véritable gagnant de la journée.

Pendant l'année, les services aux membres de l'IFIC doivent maintenir le très populaire tableau d'affichage des offres d'emploi, faciliter le sondage sur la rémunération dans le secteur des fonds de placement collectif (qui en est à sa 15^e année) et maintenir la banque de données des membres pour les informer régulièrement des questions inhérentes à l'industrie.

Orientés vers l'avenir, les services aux membres continueront de renseigner les membres et leur offrir des occasions de réseautage.

Pour tous renseignements au sujet des prochains événements, veuillez visiter régulièrement le site www.ificmembers.ca/IFIC_Events/Index.asp.





VERS L'AVENIR - STATISTIQUES

" L'IFIC rehaussera ses rapports de statistiques. "

L'IFIC est l'autorité en matière de statistiques récentes sur l'industrie. Pour rehausser encore davantage cet avantage pour les membres, le conseil d'administration a autorisé, au printemps de 2006, la création d'un groupe de travail qui étudiera des méthodes pour améliorer les rapports de statistiques. Les rapports sont présentement envoyés deux fois par mois. Le premier rapport, présenté au début de chaque mois, inclut les ventes de fonds de placement collectif et actifs préliminaires. Le deuxième rapport, publié au milieu du mois, comprend le total final des ventes et actifs et des statistiques précises par classe d'actif, les pourcentages de part de marché par classe, les achats, les rachats, les distributions réinvesties et les nouvelles ventes nettes. L'IFIC a également adopté les nouvelles catégories de fonds de la CIFSC et sa méthodologie transparente et objective.

La majorité des statistiques représente des fonds de placement collectif individuels détenus par les clients et les fonds sous-jacents contenus dans les portefeuilles de fonds de fonds. Au cours des années, les membres ont augmenté

leurs gammes de produits pour répondre aux nouveaux besoins des investisseurs et ont demandé que les renseignements au sujet des ventes et actifs correspondent à l'évolution de l'industrie. En même temps, les membres ont exigé des analyses plus détaillées des données pour les aider à déterminer les types de fonds achetés par les investisseurs.

De concert avec l'IFIC, le comité des relations publiques et le groupe de travail sur les statistiques ont étudié des façons de rehausser davantage la valeur des rapports et de décrire le mieux possible les tendances et comportements des investisseurs aux membres, aux médias et au public investisseur en général.

À la suite de ces études, l'IFIC prévoit rehausser la présentation des résultats statistiques en termes de produits ajoutés et d'analyse à l'automne de 2006.

Orientée vers l'avenir, l'IFIC continuera de refléter le succès de l'industrie canadienne des fonds de placement collectif.

... 1995... Publication du code de déontologie pour les membres gestionnaires et distributeurs au détail...



VERS L'AVENIR - ÉDUCATION

" L'IFIC et le CIFP sa filiale, le Canadian Institute of Financial Planning, continuent à positionner favorablement les intervenants de l'industrie des fonds d'investissement. "

L'IFIC et sa filiale, le *Canadian Institute of Financial Planning*, véhiculent des normes de grande efficacité et contribuent au perfectionnement des conseillers en fonds de placement collectif, agents d'assurance-vie et conseillers en planification financière. Nous offrons des cours spécifiques aux intervenants de l'industrie afin qu'ils aient tous les renseignements dont ils ont besoin pour répondre aux besoins des investisseurs et respectent un code de déontologie rigoureux.

Au cours de la dernière année, nous avons la fierté d'avoir pu offrir un certain nombre de nouvelles initiatives.

Le programme de formation préparatoire à l'examen CFPMC du CIFP

Le CIFP offre maintenant une session de formation préparatoire à l'examen d'une durée de cinq jours dans les principales villes canadiennes. Ces sessions sont offertes deux fois par année et un guide d'études innovateur a été conçu spécifiquement pour ce programme. Ces sessions de formation préparent les étudiants du CIFP de même que ceux des autres institutions d'enseignement à subir le CFPMC, soit l'examen d'agrément de six heures administré par la CRSPE.

Web Bridge ProgramMC de la CIFP

Le programme en ligne de planificateur financier est conçu pour les étudiants admissibles à subir l'examen d'agrément CFPMC d'une durée de six heures. Il a été développé spécifiquement pour les étudiants qui ont terminé leurs études depuis quelques années mais n'ont jamais réussi l'examen CFPMC. Les candidats souhaitant subir l'examen doivent être diplômés d'une autre institution d'enseignement et admissibles à subir l'examen. Le programme comporte les quatre cours suivants : planification de la retraite, planification fiscale, planification de placement stratégique et planification

successorale, suivis d'un programme d'évaluation et d'un examen final.

Cours des fonds d'investissement canadiens

L'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, qui régit les courtiers de fonds mutuels et leurs critères de compétences, exige que tous les fournisseurs améliorent le cours des fonds d'investissement canadien pour répondre au nombre croissant d'exigences nécessaires pour conseiller les clients sur les produits d'investissement et donner aux représentants des ventes des fonds de placement collectif des connaissances plus approfondies au sujet du marché des valeurs mobilières et des instruments disponibles.

Nous avons travaillé étroitement avec l'ACCFM l'an dernier pour préparer ce nouveau cours qui a été lancé le 5 juin 2006. Le résultat est un programme de pointe et un examen de trois heures comportant 125 questions à choix multiples. Il s'agit d'un cours unique dans l'industrie et les étudiants bénéficient de renseignements et d'exercices pertinents à leurs fonctions de représentants en fonds communs de placement. À la fin du cours, les étudiants connaissent toutes les exigences pour devenir des représentants en fonds communs de placement.

Investissements à effet de levier

Ce cours offre aux conseillers des connaissances approfondies sur l'effet de levier et ses applications pour s'assurer d'appliquer les méthodes appropriées dans un contexte d'investissements et de finances personnelles.

Partenaires stratégiques : Phoenix University

Le CIFP et Phoenix University ont une entente dans le cadre duquel les étudiants qui ont suivi tous les cours du CFPMC du CIFP peuvent transférer un maximum de 18 crédits de leurs cours CIFP vers un baccalauréat de la Phoenix University de Vancouver ou dans le cadre de leur programme virtuel.

Partenaire stratégique : Athabasca University

Le CIFP et Athabasca University, une université virtuelle et d'éducation à distance canadienne, ont une entente dans le cadre duquel les étudiants qui ont réussi tous les cours du CFPMC du CIFP peuvent transférer 12 crédits vers un baccalauréat en gestion ou un baccalauréat en commerce d'une durée de quatre ans. Les étudiants reçoivent également trois crédits additionnels lorsqu'ils réussissent les cours du CIFP et le programme de qualification du permis d'assurance-vie.

Le cours Chartered Alternative Investment Planner Program (CHAIPMC)

L'IFIC et la société Canadian Hedgewatch ont lancé un nouveau programme d'accréditation pour le secteur des fonds de couverture : le Chartered Alternative Investment Planner Program (CHAIPMC). Créé par des experts tels que McMillan Binch Mendelsohn s.r.l., Mikos Nagy et les experts en formation de l'IFIC, ce programme offre une solution aux organisations et aux membres de leur personnel qui veulent pouvoir fournir des conseils éclairés aux clients de ce secteur.

Cours de l'IFIC et du CIFP

- Programme en ligne Certified Financial PlannerMC (CIFP en ligne)
- Programme de qualification du permis d'assurance-vie (LLPQ)
- Cours des fonds d'investissement canadiens (CFIC)
- Cours sur les opérations des fonds d'investissement canadiens

- Programme de formation de 90 jours pour les nouveaux représentants en fonds communs
- Cours sur les fonds d'investissement des travailleurs (LSIF)
- Cours du directeur de succursale
- Examen des dirigeants, des associés et des administrateurs
- Programme de formation continue

Cours de l'IFIC offerts en français

- Cours des fonds d'investissement canadiens
- Cours sur les opérations des fonds d'investissement canadiens
- Examen du directeur de succursale

Orientés vers l'avenir, l'IFIC et le CIFP continueront de travailler avec les organismes de réglementation pour perfectionner le CFPMC et les normes, créer de nouveaux cours pertinents et s'assurer de rehausser le professionnalisme des conseillers de l'industrie.

Le CIFPMC n'attribue pas l'accréditation CFPMC et le titre de CERTIFIED FINANCIAL PLANNER. Le droit d'utiliser les marques CFPMC et CERTIFIED FINANCIAL PLANNERMC est accordé sous licence par la FPSC aux étudiants qui correspondent à ses normes de formation, ont réussi l'examen Certified Financial PlannerMC, ont satisfait les critères en matière d'expérience de travail et ont consenti à respecter le code de déontologie du FPSC.

... 2004 : L'IFIC produit une boîte à outils complète de mesures pour permettre à ses membres de détecter et décourager les activités de transactions à court terme...



VERS L'AVENIR - SENSIBILISATION DU PUBLIC

" Un des buts de l'IFIC est de renforcer la confiance dans les fonds de placement collectif à titre de formule idéale pour les investisseurs désireux de faire fructifier leur richesse et la protéger. "

Le conseil d'administration de l'IFIC a reconnu le besoin de développer un système d'informations crédible, indépendant et basé sur la recherche pour identifier les besoins, attentes, comportements et opinions des investisseurs au détail canadiens.

Un groupe de travail de l'IFIC composé de membres professionnels en recherche a développé un sondage annuel complet à l'intention des investisseurs canadiens pour recueillir ces données essentielles. Le groupe a contribué à sélectionner la firme de recherche (POLLARA), étudié différents groupes types, conçu le questionnaire et débattu des résultats. Les organismes de réglementation, y compris la CVMO et l'ACCFM, ont été consultés dès le début pour solliciter leur avis et aider l'IFIC à sélectionner les types de problèmes des investisseurs les plus pressants dans l'esprit des organismes de réglementation.

Les renseignements recueillis à partir du sondage aideront à identifier les problèmes des investisseurs et guideront nos efforts pour sensibiliser le public aux avantages des fonds de placement collectif.

Les résultats de ce sondage, qui traiteront de plusieurs sujets, dont l'impression des investisseurs au sujet des fonds de placement collectif, renseignements essentiels au point de vue des moyens de communication pour être toujours

informés, des frais, de la pertinence et de la résolution de conflits, seront divulgués lors du colloque annuel de l'IFIC qui aura lieu le 29 septembre 2006. Ils seront également disponibles sur notre site web www.ific.ca.

En plus de ce sondage, l'IFIC a effectué une analyse des carences en matière de renseignements présentement offerts aux investisseurs. L'analyse, effectuée au cours de l'été, a indiqué que le site Web d'informations pour investisseurs de l'IFIC excède le contenu de presque tous les sites des autres intervenants canadiens. Toutefois, le rapport fait un certain nombre de recommandations sur les outils et documents additionnels qui seraient utiles aux investisseurs et rendraient le site plus convivial. Surveillez ces améliorations qui prendront place prochainement.

La formation des investisseurs est également un élément important de la stratégie marketing de plusieurs de nos membres, d'après le principe que des investisseurs bien informés prennent des décisions d'investissement plus éclairées.

Pour illustrer l'engagement de nos membres par rapport aux initiatives de formation, l'IFIC a joint la *Canadian Investment Awards (CIA)* pour commanditer un prix destiné à gestionnaire de fonds de placement collectif, un courtier ou une firme intégrée ayant fait preuve d'excellence en matière d'initiative de formation des investisseurs.

On prévoit décerner le premier prix de formation des investisseurs de l'IFIC le 30 novembre 2006 lors du gala du *Canadian Investment Awards*, l'événement idéal pour souligner l'excellence des produits et firmes d'investissement au Canada.

Il peut s'agir d'une campagne complète ou une partie individuelle d'une campagne. Le prix sera évalué par un panel formé de cinq juges incluant la protectrice du consommateur Glorienne Stromberg et Gary Rabbior, président de la Fondation canadienne d'éducation économique. Il y aura un lauréat et deux finalistes.

Les investisseurs seront invités à s'impliquer dans le processus d'attribution du prix à l'aide d'un sondage qui sera disponible sur le site web de la CIA. Le sondage invitera les investisseurs à lister leurs trois plus importantes questions en matière d'investissement pour aider l'industrie à mieux cerner les besoins de ces derniers. Pour de plus amples renseignements au sujet de ce prix, veuillez visiter le site web des CIA, www.investmentawards.com.

Dans le passé, l'IFIC a pris un nombre de mesures pour faciliter la compréhension de l'industrie des fonds de placement collectif et leur importance dans l'élaboration du patrimoine personnel.

À l'avenir, l'IFIC vise à augmenter la notoriété des investissements auprès des consommateurs et leur confiance et elle continuera à améliorer l'image de l'industrie des fonds de placement collectif aux yeux des investisseurs, des organismes de réglementation et du grand public.

Le comité des relations publiques de l'IFIC a amélioré et mis à jour la liste des principaux avantages des fonds de placement collectif pour les investisseurs. N'hésitez pas à

utiliser cet important outil dans vos documents de marketing.

Les caractéristiques uniques des fonds de placement collectif

L'industrie des fonds de placement collectif offre aux Canadiens un véhicule supérieur pour augmenter leur avoir grâce à une vaste gamme de solutions d'investissement personnalisées basés sur d'excellents principes d'investissement.

Les fonds de placement collectif combinent :

- **une gestion de portefeuille professionnelle** et les talents et ressources de gestionnaires d'établissements reconnus
- **une gestion efficace** du portefeuille à une fraction du coût de l'investissement indépendant
- **une gestion du risque** par la diversification
- **l'obligation de rendre des comptes** aux investisseurs en raison de la transparence et de la réglementation prévalant dans l'industrie
- **des solutions innovatrices** qui répondent à une grande variété d'objectifs et aux besoins changeants des investisseurs
- **la possibilité d'investissement à l'étranger** qui ne seraient possiblement pas accessibles aux investisseurs
- **un liquidité** permettant aux investisseurs de répondre aux changements de leur situation personnelle ou aux conditions du marché
- **un aspect pratique** pour les investisseurs ne disposant pas du temps nécessaire pour gérer leurs investissements

... 2005 : L'IFIC développe les meilleures pratiques pour aider les gestionnaires de fonds de placement collectif dans l'évaluation des valeurs en portefeuille des fonds de placement collectif et autres directives de prix.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2005-2006 DE L'IFIC



Assis, de gauche à droite :

Bill Henderson - Placements AIM Trimark
Oliver Murray - Brandes Investment Partners & Co.
Joanne De Laurentiis - présidente et chef de la direction de l'Institut des fonds
d'investissement du Canada
Brenda Vince - RBC Gestion d'Actifs inc. (présidente)
Joseph Canavan - Corp. Assante
George Aguiar - GP Capital Corporation

Debout, de gauche à droite :

Michael Mezei - ATB Securites Inc.
John Adams - PFSL Investments Canada Ltd.
Ginny MacDonald - Gestion d'actifs CIBC
Judy Goldring - Société de gestion AGF ltée
Scott Sinclair - AGEON Services aux courtiers
Charles Guay - Placements Banque nationale

Absents de la photo :

Glenn Butt - FundTrade Financial Corp.
Guy Belanger - Gestion MD (a quitté ses fonctions en avril 2006)
Karen Fisher - Scotia Securities Inc.
Robert Frances - Vice-président, Groupe financier Peak
Pierre Hamel - Optimum Gestion d'actifs
Timothy Pinnington - Fonds mutuels TD
Donald F. Reed - Placements Franklin Templeton
Robert Strickland - Fidelity Investments Canada ltée
Murray Taylor - Groupe Investors inc.
Brian Walsh - Phillips, Hager and North
Sandy Wilson - CMA Holdings inc.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2005 - 2006 DU CFIQ



Assis, de gauche à droite :

Jovette Trépanier - Groupe financier Everest

Pierre Hamel - Optimum Gestion d'actifs et président du CFIQ

Thomas A. Hockin - président et chef de la direction sortant de l'Institut des fonds d'investissement du Canada

Debout, de gauche à droite :

Robert Frances - Groupe financier Peak

Alain Brunet - Fonds commun Standard Life

Stéphane Langlois - BLC Services financiers

Éric Lapierre - Les Services Investors et vice-président du CFIQ

Marc Dubuc - Fédération des caisses Desjardins du Québec et président du comité des communications

Absents de la photo :

Tracy Chénier - Gestion d'actifs CIBC

Martin Lavigne - Placements Banque nationale

Denis Savard - Mica Capital inc.

Daniel Marceau - Investia Services financiers inc.

CHEFS DE FILE DE L'INDUSTRIE : LES COMITÉS DE L'IFIC

Comité des conférences

Theo Heldman - AIM Trimark Investments
Anne Wildfong - Services de placement Altamira inc.
Adam Segal - Borden Ladner Gervais LLP
Nick Petruccelli - Citigroup Global Transaction Services
Ian Moorhouse - Independent Accountants' Investment Group
Carolyn Hogan - Informco inc.
Pat Dunwoody - International Financial Data Services ltée
Anthony Koves - Investment Planning Counsel
Melissa Kelman - Jones Heward Investment Counsel inc.
Jackie Bizjak - Manulife Financial
Valerie Finucci - RBC Dexia Investor Services
Lesley Pascoe - Services de fonds mutuels TD

Comité de liaison avec le CIFSC

Nan Marques - Groupe Investors
Ron Biswas - AEGON Fund Management Inc.
Neil MacDonald - Société de gestion AGF limitée
Julie Yoshikuni - AIM Trimark Investments
Daniel Solomon - BMO Fonds d'investissement (en poste depuis mars 2006)
Paul Brick - Fidelity Investments Canada ltée
John Kaszel - Guardian Group of Funds
Jason Thompson - Corporation financière Mackenzie
Kevin Headland - Financière Manuvie
Stephen Hoffman - RBC Gestion d'Actifs
Scott Sullivan - Gestion de placement TD
Scott Steele - BMO Fonds d'investissement (retraité depuis février 2006)

CHEFS DE FILE DE L'INDUSTRIE : LES COMITÉS DE L'IFIC

Comité des cabinets

Jeanne Beverley - Gestion de placement TD (présidente)
David Chapman - AEGON Gestion de fonds inc.
Darcy Lake - BMO Fonds d'investissement
Micheal Bean - Groupe CGI inc.
Russell White - Citigroup Global Transaction Services
Christopher Marrese - Clarica Investco inc.
Murray Morton - Gestion de patrimoine Dundee inc.
Garth Foster - Fasken Martineau
Cheryl Hamilton - Capital Hub
John Novachis - Investment Planning Counsel
Kevin Regan - Groupe Investors
Michael Holder - Jovian Capital Corporation (en poste depuis avril 2006)
Robert Malcolm - Legacy Associates Inc.
Jane Birnie - Investissements Manuvie
Rosa Schulz - MD Management ltée
John Kennedy - Placements Banque nationale
Susan Monk - Groupe financier Peak
Hande Bilhan - PFSL Investments Canada ltée
Mark Pratt - Fonds mutuels RBC inc. (en poste depuis février 2006)
Alan Harbinson - Scotia Securities Inc.
Tony Tiberi - iForum Financial Services inc. (retraité depuis déc. 2005)
Bryan Moffitt - Fonds mutuels RBC inc. (retraité depuis février 2006)
Neelam Jolly - Rice Financial Group inc.

Comité des questions touchant les sociétés de fonds

David Burbach - Fidelity Investments Canada Limited
Marc Adams - Gestion AGF ltée
Julianna Ahn - Placements AIM Trimark
Linda Knight - BMO Fonds d'investissement
Rebecca Cowderry - Borden Ladner Gervais s.r.l.
Carol Lynde - Brandes Investment Partners & Co.
Miriam Lee - Fonds Clarington inc. (en poste depuis mars 2006)
Laurie Davis - Hartford Investments Canada inc.
Deborah Rose - International Financial Data Services ltée
Donald MacDonald - Groupe Investors inc.
Bill Chinkiwsky- Legg Mason Canada inc.
Andrew Dalglish - Corporation financière Mackenzie
Alex Bodnar - Investissements Manuvie (en poste depuis avril 2006)
Anthony Cox - Solutions Clef en main Financière Banque Nationale
Leslie Culjat - Northwest Mutual Funds inc.
Barry Myers - PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Reena Lalji - RBC Gestion d'Actifs inc.
Josie Pampera - Fonds communs Standard Life
Jasmin Jabri - Gestioin de Placement TD
Dawn Scott - Torys s.l.r.
Suzanne Griffith - Fonds Clarington inc. (retraitée depuis mars 2006)
Craig August - Financière Manuvie (retraité depuis avril 2006)

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES OPÉRATIONS

Comité assigné au travail sur les opérations

Alex Bornar - Investissements Manuvie (président)
Frances Lee - Placements AIM Trimark
Dean Shales - CI Investments inc.
Constantine Swinden - Citigroup Global Transaction Services
Patricia Carswell - Financière Sun Life
Michael Middleton - Fonds Dynamique
Larry Martin - Fidelity Investments Canada Ltd.
Kim Jatava - Fonds Clarington inc.
Reginald Alvares - Investment Planning Counsel
Marilyn Smolsky - Corporation financière Mackenzie
Stephan Fernandes - Northwest Mutual Funds inc.
David Howarth - PFLS Investments Canada Ltd.
Ian Hawkins - RBC Gestion d'Actifs
Josie Pampera - Fonds de placement Standard Life ltée
Naomi Feth - Groupe financier Banque TD

Comité des relations publiques

Jason Gourlay - RBC Dexia Services aux investisseurs (président)
Dwayne Dreger - Placements AIM Trimark
Jason Grieve - Services de placement Altamira inc.
Kelly Harper - BMO Fonds d'investissement
Kimberley Flood - Fidelity Investments Canada Ltd.
Donald King - International Financial Data Services Ltd.
Barbara Axworthy - Groupe Investors inc.
Jeffrey Ray - Investissements Manuvie
Ian Fiddleman - Scotia Securities Inc.
Anthony Boright - VAULT Solutions Inc.

Comité sur la fiscalité

Jamie Golombek - Placements AIM Trimark (président)
Judy Lai - Gestion AGF ltée
Gina Yew - BMO Fonds d'investissement
Craig Webster - Borden Ladner Gervais s.r.l.
Kathleen Young - Brandes Investments Partners & Co.
Debbie Pearl-Weinberg - Placements CIBC
Edwin Wong - Citigroup Global Transaction Services
Ron Wilson - Davies Ward Phillips Vineberg s.r.l.
Kevin Ng - Dundee Bancorp Inc.
George Kyraleos - Fidelity Investments Canada Ltd.
Grace Fung - Placements Franklin Templeton
John Lee - Investissements Manuvie
Nigel Johnston - McCarthy Tétrault s.r.l.
Eileen Maltinsky - Gestion MD
Laura White - PricewaterhouseCoopers
Thomas Lee - RBC Gestion d'Actifs
Irene Coelho - Scotia McLeod
Dean Kraus - Stikeman Elliott s.r.l.

CHEFS DE FILE DE L'INDUSTRIE : LES COMITÉS DU CFIQ

Comité des communications

Marc Dubuc - président - Fédération des caisses Desjardins du Québec
Gilles Vézina - Assurances Option Retraite inc.
Pierre Payeur - Fiera YMG Capital Management
Jacques Dupont - Les Fonds d'investissement spécialisés du Québec
Benoît Jolicoeur - NBG Securities inc.
Pierre Hamel - Optimum Gestion d'Actifs
Jean-Pascal Bruneau - Services d'investissements Quadrus ltée

Forum sur la conformité pour gestionnaires et distributeurs

Ann David, présidente - Fonds RBC
Valérie Lacombe - CIBC
José Caron - Clarica Investco inc.
Nancy Lachance - Gestion de patrimoine Dundee inc.
Éric Primeau - Fédération des caisses Desjardins du Québec
Isabelle Boivin - Fédération des caisses Desjardins du Québec
Laura Iadisernia - BLC Services financiers inc.
Joanne Richer - Investissements Manuvie
Christiane Hamel - Mica Capital inc.
Hélène Rocheville - Placements Banque nationale
François Vaillancourt - Placements Optifonds inc.
Jean-Marc Prud'homme - Groupe financier Peak
François Guérin - PFSL Investments Canada Ltd.
Elizabeth Manoukian - Services d'investissement Quadrus ltée
Marc Goyette - Fonds communs de placement de la Standard Life

CHEFS DE FILE DE L'INDUSTRIE : LES COMITÉS DU CFIQ

Comité de l'administration et des opérations

Élise Bourret, présidente - Fonds communs de placement de la Standard Life
Lilly Marcotte - AXA Services financiers inc.
Anik Duchesne - Fédération des caisses Desjardins du Québec
Éric Porlier - Fédération des caisses Desjardins du Québec
Normand Leclerc - Felcom Data Services
André Couturier - BLC Services financiers inc.
Luc Cournoyer - Mica Capital inc.
Lynda Grenier - Placements Banque nationale
Maria Luise Neuper - Optimum Gestion d'Actifs
Marie-Line Boutin - Placements Optifonds inc.
Angela Cenci - Groupe financier Peak
Patrice Nzigamasabo - Fonds RBC
Josie Pampena - Fonds communs de placement de la Standard Life

Comité de vigie réglementaire

Éric Lapierre, président - Groupe Investors inc.
Geneviève Dubé - AXA Services financiers inc.
Julie Blais - CIBC
Pierre-Yves Châtillon - Fasken Martineau DuMoulin
Éric Primeau - Fédération des caisses Desjardins du Québec
Gérard Chagnon - Fédération des caisses Desjardins du Québec
François Brais - Fraser Milner Casgrain
Martine Guimond - Gowling Lafleur Henderson
Alain Fortin - BLC Services financiers inc.
Shamshad Khan - Investissements Manuvie
Renée Pierre - Placements Banque nationale
Eric Stevenson - Placements Optifonds inc.
Frédéric Belleau - Fonds communs de placement de la Standard Life
Sophie De Koninck - Fonds communs de placement de la Standard Life

L'IFIC AU FIL DES ANS...

- 1962: La Canadian Mutual Funds Association (CMFA) publie un code de déontologie et une réglementation pour ses membres.
- 1967: Le cours des fonds d'investissement canadiens est la première expérience en formation de la CMFA.
- 1968: Les actifs des fonds de placement collectif totalisent 2,8 milliards de dollars et le nombre de comptes d'actionnaires atteint 700 000 répartis dans 41 fonds.
- 1973: La CMFA devient une société incorporée avec mission de favoriser et d'appuyer des activités respectant des normes éthiques rigoureuses et une administration efficace.
- 1976: La CMFA change de raison sociale et devient l'Institut des fonds d'investissement canadiens (IFIC).
- 1983: Les actifs des fonds de placement collectif atteignent 5,8 milliards de dollars et leur nombre excède la centaine.
- 1986: Pour la première fois, le nombre de comptes d'actionnaires excède le million.
- 1988: Le rapport *Clarkson Gordon* recommande, entre autres, que le rôle primaire de l'IFIC soit orienté vers le client et les fonds de placement collectif ouverts conventionnels.
- 1991: Publication du code de déontologie en matière de pratiques de ventes.
- 1994: Le nombre de comptes d'actionnaires de fonds collectifs de placement excède 13 millions répartis dans 813 fonds.
- 1996: Publication des "Recommandations en vue d'un code régissant les pratiques commerciales de l'industrie des fonds de placement collectif." Ces recommandations sont adoptées deux ans plus tard par les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières et intégrées dans un règlement exécutoire (règlement 81-105).
- 1998: Publication du "Code de déontologie modèle sur les opérations personnelles de l'IFIC."
- 1998: L'IFIC et l'ACCOVAM participent à la fondation de la MFDA.
- 1998: Les actifs des fonds de placement collectifs dépassent la barre des 300 milliards précédant de deux ans les prévisions des analystes.
- 1999: Un nouveau plan stratégique pour l'Institut est approuvé par le conseil de l'IFIC. Des recommandations stratégiques sont suggérées dans certains principaux domaines dont la représentation, la formation de l'industrie, son mandat public, l'efficacité nationale, la compétitivité/valeur aux membres et ses interventions.

L'IFIC AU FIL DES ANS...

- 2000: L'IFIC dépose avec succès une pétition auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission dans le but d'obtenir une dispense pour les entreprises de fonds de placement collectif et ainsi permettre aux Canadiens résidant aux États-Unis de gérer leurs comptes de retraite canadiens.
- 2000: L'IFIC publie un code sur les renseignements personnels, indiquant la manière à laquelle les membres doivent obtenir, divulguer et protéger les renseignements personnels des clients et le droit de ces derniers à leurs renseignements personnels.
- 2002: L'IFIC développe un guide pour aider les membres à respecter leurs obligations par rapport à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.
- 2004: L'IFIC produit une boîte à outils complète de mesures pour aider ses membres à détecter et décourager les activités de transactions à court terme, intégrée depuis dans les recommandations de la CVMQ à ce sujet.
- 2004: L'IFIC appuie fortement le développement de la Base de données nationale d'inscriptions.
- 2005: L'IFIC développe les meilleures pratiques pour appuyer les gestionnaires de fonds qui évaluent les valeurs mobilières dans leurs fonds communs de placement ainsi que d'autres directives à l'égard de l'évaluation.
- 2005: L'IFIC finalise ses recommandations pour mesurer et classer de manière standard le risque de volatilité des fonds.
- 2005: Les actifs des fonds de placement collectif excèdent le plafond du demi-billion.
- 2005: Élimination de la limite en contenu étranger des régimes d'épargne-retraite, un important succès pour l'IFIC après plusieurs années de lobbying en ce sens.
- 2005: L'IFIC publie le "Code d'éthique de l'investissement personnel" pour guider les gestionnaires et distributeurs à développer leurs propres codes.

L'INSTITUT DES FONDS D'INVESTISSEMENT DU CANADA

